Solidarité et engagement

La fraternité se traduit par la solidarité entre citoyens et par l'engagement de chacun. Tu sauras expliquer comment la société protège ses membres et comment tu peux t'engager, au collège comme ailleurs.

L'ESSENTIEL

La fraternité se vit par la solidarité nationale, organisée par l'État comme la Sécurité sociale, et par l'engagement libre de chacun.

Astuce : Nationale : l'État organise, tout le monde cotise. Engagement : c'est toi qui choisis d'agir, comme bénévole ou délégué.

- La fraternité, troisième valeur de la devise républicaine, se traduit par la solidarité.
- Solidarité nationale : organisée par l'État pour tous ; solidarité choisie : engagement libre de chacun.
- La Sécurité sociale, créée en 1945, protège face à la maladie, la vieillesse et les charges de famille.
- Elle est financée par des cotisations et des impôts : chacun cotise selon ses moyens.
- Loi de 1901 : liberté d'association ; les bénévoles s'engagent sans être payés.
- Au collège, les délégués élus représentent leur classe ; le CVC propose des projets.
- Dès 16 ans, le service civique permet de s'engager dans une mission d'intérêt général.

EXEMPLE GUIDÉ

Classe deux situations : la Sécurité sociale rembourse le plâtre de Jade ; Tom aide chaque samedi dans une association sportive de son quartier.

1. Je me demande qui agit : l'État, pour tout le monde, ou une personne qui choisit d'agir ?
2. Pour Jade, c'est la Sécurité sociale, financée par les cotisations de tous : c'est la solidarité nationale.
3. Pour Tom, c'est un choix libre, sans être payé, dans une association : c'est un engagement de bénévole.
4. Je conclus : deux formes de fraternité, l'une organisée par l'État, l'autre choisie par chacun.

PIÈGE DU BREVET

Délégué, ce n'est pas chef de classe

Le délégué ne décide pas à la place de ses camarades et ne fait pas la discipline. C'est un porte-parole : il présente l'avis de la classe au conseil de classe, puis rend compte de ce qui a été dit.

EXERCICE TYPE BREVET

Une collecte solidaire au collège

Document 1 : extrait du préambule de la Constitution de 1946, toujours en vigueur : « Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. » (« Elle » désigne la Nation.)

Document 2 (situation imaginée pour l'exercice) : au collège, Inès et Noah, délégués de 5e, apprennent qu'une association de leur ville manque de fournitures scolaires pour des familles en difficulté. Ils veulent organiser une collecte dans tout le collège.

1. D'après le document 1, que la Nation garantit-elle à tous ? Quelle institution créée en 1945 en est un exemple ?

2. Dans le document 2, s'agit-il de solidarité nationale ou d'un engagement personnel ? Justifie.

3. Tu es délégué. Explique les étapes que tu suivrais pour organiser cette collecte, et à qui tu t'adresserais au collège.

Indice : La solidarité nationale est organisée par l'État pour tous ; l'engagement est un choix libre de chacun.

CORRIGÉ

1. La Nation garantit à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. La Sécurité sociale, créée en 1945, en est un exemple : elle rembourse les soins et verse des retraites et des allocations.

2. C'est un engagement personnel : Inès et Noah agissent librement, avec une association et des élèves volontaires, alors que la solidarité nationale est organisée par l'État et financée par tous.

3. Je présenterais d'abord le projet au professeur principal ou au conseiller principal d'éducation, puis au principal du collège pour obtenir son accord ; le conseil de la vie collégienne peut aussi soutenir le projet. Ensuite, j'informerais les élèves par des affiches, je fixerais un lieu et des dates de collecte, et je remettrais les fournitures à l'association avec des adultes du collège.